

Suite à la propagation de rumeurs annonçant le redressement judiciaire d'une entreprise relevant du secteur des BTP, et ayant une créance bancaire d'environ 1 Milliard de dirhams auprès d'une banque cotée, le CDVM a procédé à la vérification de ces rumeurs et a pu constater qu'elles étaient infondées.

Le CDVM invite, par cette occasion, les investisseurs à rester vigilants face aux rumeurs et informations non vérifiées, qui peuvent avoir un impact négatif sur le cours des titres cotés.

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières